


Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

27 crédits

| | |
|---|---|
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Thèmes abordés | <p>Les sujets de mémoire sont proposés par les promoteurs. L'étudiant peut toutefois faire également des propositions personnelles et rechercher un promoteur susceptible d'en accepter la guidance.</p> <p>Sous réserve de l'accord de la Faculté, une partie du mémoire de fin d'études peut être réalisée en dehors de l'Université, en Belgique ou à l'étranger. Cette possibilité est notamment d'application pour les mémoires Erasmus et les stages-mémoire.</p> <p>La guidance scientifique du mémoire est assurée par un promoteur ou par deux co-promoteurs. Le promoteur ou les copromoteurs veillent à la bonne réalisation des travaux requis par le mémoire et à ce que celui-ci soit effectué avec ordre et méthode. Ces éléments seront pris en compte dans la rubrique "Appréciation du travail personnel de l'étudiant" pour l'attribution de la note du mémoire.</p> <p>Il est souhaitable que les étudiants fassent le choix de leur promoteur de mémoire au plus tard au cours du second quadrimestre de la première année de master.</p> <p>Tout au long de l'accomplissement du mémoire, l'étudiant doit se conformer au règlement du mémoire de fin d'étude de la Faculté, tel que disponible sur la page https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/agro/memoire-fin-etudes-masters-bioingenieur.html. Ce document précise aussi les modalités particulières applicables aux étudiants qui suivent la formation CPME.</p> |
| Acquis d'apprentissage | <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i> |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | <p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>Le mémoire doit être présenté lors d'une des sessions d'examens au sein du cycle de master bioingénieur. Les étudiants qui sont inscrits au mémoire mais ne sont pas à même de le présenter en session de septembre sont ajournés à l'année académique suivante.</p> <p>La présentation du mémoire se fera en anglais.</p> <p>Le travail de l'année fait l'objet d'une évaluation par le promoteur et les éventuels copromoteurs du mémoire. Un jury est également chargé d'apprécier le mémoire, tant pour sa forme écrite que pour sa présentation orale. La capacité de l'étudiant à répondre à des questions est également évaluée. Le jury décide de la note finale du mémoire, sur base d'une note moyenne pondérée faisant intervenir le travail personnel durant l'année (30 %), le document écrit (50 %) et la défense orale (20 %). La note relative à la présentation orale est utilisée pour le cours 'Séminaire d'accompagnement au mémoire'.</p> |
| Contenu | <p>Les sujets de mémoire sont proposés par les promoteurs. L'étudiant peut toutefois faire également des propositions personnelles et rechercher un promoteur susceptible d'en accepter la guidance.</p> <p>Sous réserve de l'accord de la Faculté, une partie du mémoire de fin d'études peut être réalisée en dehors de l'Université, en Belgique ou à l'étranger. Cette possibilité est notamment d'application pour les mémoires Erasmus et les stages-mémoire.</p> <p>La guidance scientifique du mémoire est assurée par un promoteur ou par deux co-promoteurs. Le promoteur ou les copromoteurs veillent à la bonne réalisation des travaux requis par le mémoire et à ce que celui-ci soit effectué avec ordre et méthode. Ces éléments seront pris en compte dans la rubrique "Appréciation du travail personnel de l'étudiant" pour l'attribution de la note du mémoire.</p> <p>Il est souhaitable que les étudiants fassent le choix de leur promoteur de mémoire au plus tard au cours du second quadrimestre de la première année de master.</p> <p>Tout au long de l'accomplissement du mémoire, l'étudiant doit se conformer au règlement du mémoire de fin d'étude de la Faculté, tel que disponible sur la page https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/agro/memoire-fin-etudes-masters-bioingenieur.html. Ce document précise aussi les modalités particulières applicables aux étudiants qui suivent la formation CPME.</p> |
| Faculté ou entité en charge: | AGRO |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | |
|--|---------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
| Master de spécialisation en génie brassicole | BRAS2MC | 27 | |  |